UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Délibération n°2019.CA.70		
Intitulé et descriptif de l'objet : Transformation de poste		
Délibération présentée : ☑ Pour décision	☐ Pour avis	☐ Pour information
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,		
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,		
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,		
Considérant que le vote a lieu à main levée :		
Membres :	Décompt	e des votes :
 Effectif statutaire: 45 (nombre de membres composant le cor Membres en exercice: 45 (effectif statutaire-sièges vacants) Quorum: 23 Membres présents: 13 Membres représentés: 11 (nombre de personnes ayant donné pro Total: 24 	 Abstend Votants (total management of the content of th	embres présents et représentés - e vote et abstentions) s) ou nul(s) : 0 de vote à bulletin secret) les exprimés : 24 bre de votants - nombre de blancs
Le Conseil d'administration : ☑ Adopte la délibération ☐ Rejette la délibération ☐ Adopte la délibération avec voix prépondérante du président ☐ Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes :		
Fait le 21 octobre 2019		

L'Administrateur provisoire d'UBFC Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités